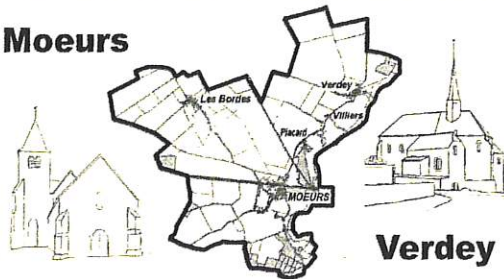


Moeurs



Verdey

# JOURNAL COMMUNAL

JUIN

JUILLET

2009

MAIRIE tél. /Fax : 03.26.81.48.24

IPNS

Permanences du secrétariat de mairie : Lundi : 9 h 30 à 11 h 30 – Mercredi : 17 h à 19 h



## 14 juillet



Comme les années précédentes, la commune organise une après-midi récréative et pour célébrer la fête nationale du 14 juillet. Toute la population est invitée à y participer.

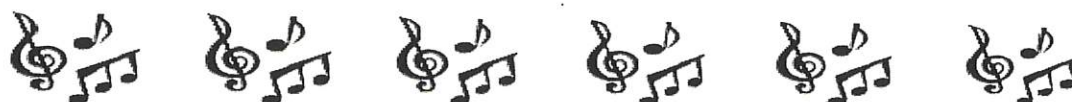
C'est avec grand plaisir que le maire, le conseil municipal et les membres de la commission animations et fêtes vous accueilleront dans la salle communale.

### Rendez-vous à 15h30

Programme des festivités de la journée : TOUT CECI GRATUITEMENT BIEN SÛR.

- ✦ accueil de la population
- ✦ collation avec la rondelle de saucisson puis le fromage et les pâtisseries.
- ✦ Récréation autour de jeux pour tous les âges avec des lots aux participants et un panier garni à remporter.
- ✦ Et pour ceux qui resteront le soir, nous leurs offrons une soirée barbecue avec merguez, saucisses, poitrines fraîches, chips etc....

Nous pourrons danser comme les autres années grâce à l'animation bénévole de René PLANSON qui réveillera vos tympans au son d'un grand choix de chansons. Pour les personnes qui viennent d'arriver dans notre commune, la seule chose payante de la journée se sera la vente de bouteilles de champagne par l'association la MOEURINOISE. Nous vous attendons nombreux, n'hésitez pas à venir passer un agréable moment parmi nous.



## PASSEPORT BIOMETRIQUE

Le passeport biométrique remplace désormais le passeport électronique qui ne peut plus être délivré. Jugé plus sûr que son prédécesseur, le passeport biométrique dispose d'une puce contenant la photographie d'identité du détenteur ainsi que ses empreintes numérisées. Depuis le 14 Mai 2009, seules les communes dotées d'une station d'enregistrement des demandes de passeports sont habilitées à recevoir les dossiers des demandeurs. Pour notre commune c'est la ville de SEZANNE qui nous dessert, en ce cas la mairie de MŒURS-VERDEY ne pourra plus recevoir vos demandes. Toute personne ne disposant pas de passeport ou dont le passeport est expiré peut demander la délivrance du nouveau document, les anciens passeports restent valides jusqu'à leur date d'expiration. De plus, il n'est désormais plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de ses parents, il lui faut son propre passeport. Lors de votre demande en mairie, vous devez vous munir de ses différentes pièces :

- ✓ **Un justificatif d'état civil** : extrait d'acte de naissance du demandeur avec l'indication de la filiation.
- ✓ **Un justificatif de domicile** : facture (gaz, téléphone, électricité...) quittance d'assurance, certificat de non imposition...
- ✓ **Des timbres fiscaux** : le coût du passeport varie selon l'âge du demandeur.
- ✓ **Deux photographies d'identité** couleurs, identiques et récentes.
- ✓ **Un justificatif de nationalité française** : si le demandeur ou ses parents sont nés hors de France.
- ✓ **Le cas échéant, la carte d'identité ou l'ancien passeport.**
- ✓ **Le cas échéant, une déclaration de perte ou de vol du précédent passeport.**

Voici se que vous coutera le précieux document : 19 € pour un mineur de moins de 15 ans, 44 € pour un mineur de plus de 15 ans, et 88 € pour un adulte.

## PERMANENCE MAIRIE

Nous informons la population que la mairie sera fermée **le lundi 10 août et le mercredi 12 août**. Pensez à prendre vos dispositions la semaine d'avant pour toutes vos demandes importantes.

## RAPPEL DES MANIFESTATIONS à venir :

Voici les prochaines animations que vous aurez jusqu'à la fin de l'année dans notre village.

- ✚ **vide grenier** : le dimanche 13 septembre
- ✚ **halloween** : samedi 31 octobre
- ✚ **soirée costumée** organisée par l'association la Moeurinoise : samedi 14 novembre
- ✚ **goûter Noël** : samedi 19 décembre
- ✚ **repas Sainte barbe** : samedi 05 décembre



**BONNES VACANCES  
A TOUS**